



Mairie de Bougnon
Grande rue
70170 BOUGNON

Conseil municipal du vendredi
13 novembre 2015

Désignation d'une secrétaire de séance :
Valérie VALOT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

Présents : HUGEDET Didier, VALOT Valérie, RENAUDIN Philippe, THOUILLEUX Gérard, LÉBOUBE Bernard, VON FELTEN Karl, ETIENNE Françoise, AUBRY Patricia, PAUSET Christophe (heure d'arrivée 21h30), GROSJEAN Françoise, ARNOULD Michael, MIGNOT Fabrice, BRINGOLD Ludovic.

Excusés : GATEY Anne, GROSHENRY Bernard.

12 votants

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2015 ET DE L'ORDRE DU JOUR

Cf. document joint : **adopté à l'unanimité.**

INDEMNITE DE CONSEIL ET CONFECTION DE BUDGET

L'indemnité du trésorier pour les conseils et confections de budgets : montant brut 343.78 € au titre de l'année 2015 sur la base moyenne des budgets 2012-2013-et 2014 ; indemnité accordée au taux de 100%.

Délibération : adopté à la majorité – 1 abstention

TRAVAUX ONF ASSIETTE DE COUPES 2016

Travaux et assiette de coupes pour l'année 2016 sur propositions ONF. Parcelle 7 (coupe sur moitié), parcelles 5 et 24 (résineux) et parcelles 16 et 27 à éclaircir. Cubage estimé 220 stères (8 et 9 à rajouter), ce qui représente 7 stères/pers. En 2015, la vente de bois a rapporté 20500 €.

Délibération : adopté à l'unanimité.

SIED 70

Validation de la prise de compétence par le SIED « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ».

Délibération : adopté à l'unanimité.

REVISION PAR TERRES DE SAONE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION * 13 votants (arrivée de Christophe)

Rappel : la procédure de révision libre nécessite l'unanimité des communes.
Pour la commune de Bougnon :

Rappel des recettes transférées suite au passage en TPU : + 16 039 €.

Charges transférées pour la compétence périscolaire (objectivées à 28€ par habitant) : - 14 924 € (7 165€68 - CLECT 2010)

Charges transférées pour la compétence scolaire (objectivées à 52€ par habitant) : - 27 716 € (24 758€00 - moyenne des charges estimées sur les années 2013-2014) - (+ 7€ si structure sur la commune)

- 3 731 € en cas de construction d'un pôle éducatif cette somme serait déduite des AdC

Montant des charges transférées pour 2015 : - 30 332€ (15 884€68 - montant des AdC en cas de procédure de droit)

Délibération : adopté à la majorité – 1 abstention

(voir document à remplir « Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Terre de Saône »)

DM BUDGETAIRE

Compte 014 - 73921 prévu 18 400 € => +12 000 €

Compte 022 dépenses imprévues => - 9 500 €

Compte 7022 recettes ventes de bois => + 6 944 €

Compte 7022 => + 2 500 €

Délibération : adopté à l'unanimité.

TRANSFERT DE COMPETENCE URBANISME ET PLUI

Lors de la séance du 19 octobre 2015, le conseil communautaire s'est positionné favorablement au transfert de la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi des documents d'urbanisme », dans l'optique de pouvoir engager un PLUI avant le 31 décembre 2015, si la majorité qualifiée des communes en est d'accord.

Les communes seront amenées à cofinancer la mise en œuvre du PLUI par fond de concours (au maximum de 50%).

Délibération : adopté à l'unanimité.

(voir la notification de délibération de transfert de compétence et remplir le formulaire de la délibération de transfert de compétence)

TRAVAUX SALLE DES FETES

Nous optons pour la rénovation à minima suite aux dégradations constatées (peinture, plaque de plafond et sous bassement).

Nous réfléchissons quant à l'aménagement de la cuisine et au remplacement de certains équipements devenus obsolètes.

Nous allons demander des devis pour un évier de collectivité et un piano de cuisson.

Délibération : adopté à l'unanimité.

❖ **Questions diverses**

- Extension du poste d'employé communal avec financement d'un demi-poste par Terres de Saône : Vu.
- Convention avec l'ACCA : demande de mise en place de leur cabane mobile-home vers l'ancien château d'eau, en contrepartie l'Association nous réserve 2 jours non chassés le jeudi et le vendredi.
- Elections régionales les 06 et 13 décembre : le tableau dûment rempli à transmettre à tous le CM.
- Dates à prévoir : vœux du Maire le 15 janvier et la galette des aînés le 17 janvier.

Date du prochain CM => 11 ou 18 décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.